RSS auotidien

1205



Accueil A la Une Analyse Divers Entrevues Nouveautés Prospective Usages Archives

Rechercher dans ReadWriteWeb



# Rapport Hadopi : le piratage en ligne a détruit 10.000 emplois... fictifs?

Ecrit par Fabrice Epelboin le 18 novembre 2008 à 23:15 / Commentaires (117)

### résumé :

Le « Rapport Hadopi » n'est ni plus ni moins qu'une opération d'intox - reprise en coeur dans les média début novembre - menée par l'industrie de la Culture et destinée à influencer le parlement, qui doit voter la loi Hadopi en janvier prochain. C'est une chose de le dire, c'est autrement plus long à démontrer. Pour cela, il va vous falloir lire la suite ... Désolé pour la taille de ce billet ...

10.000, rien que ça, c'est le nombre d'emplois directs et indirects qui auraient été détruits en 2007 par les vilains pirates. C'est en tout cas la conclusion à laquelle arrive le « Rapport Hadopi » (à télécharger ici) réalisé par le cabinet d'expertise économique Tera Consultants et commanditée par Equancy.

Frustrés de ne voir, à quelques exceptions près, que de plats communiqués de presse recopiés à la va-vite, la news n'ayant malheureusement pas été jugée suffisamment importante pour n'être autre chose qu'une dépêche AFP (en même temps, il faut bien dire qu'un milliard de pertes, de nos jours, cela passe plutôt inaperçu), nous avons voulu en savoir plus et nous nous sommes procuré le Rapport Hadopi.

Le Rapport Hadopi sera également gracieusement distribué à nos représentants politiques, au premier rangs desquels notre ministre de la Culture, Christine Albanel, à qui le Rapport Hadopi sera remis en grande pompes ce mercredi 19 novembre. A elle la charge de le photocopier et de le distribuer massivement aux centaines de députés ainsi qu'à leurs assistants (elle a du personnel, rassurez-vous), afin que nos chers parlementaires puissent voter en toute connaissance de cause sur la loi Hadopi en janvier prochain.

Il faut dire que la loi étant passée en première lecture au sénat, et ce malgré les protestations de la CNIL et de Bruxelles, il ne manque plus qu'un petit coup de pouce pour faire passer la pilule. Le voilà, sous la forme de 73 pages, écrites en gros caractères à double interlignage (moyenne d'âge à l'assemblée oblige ?).

Au préalable, je vous dois une confession. Je ne suis pas journaliste, ça, vous avez pu vous en rendre compte, même si je m'efforce d'en respecter les règles, mais je ne suis pas non plus bloggeur. Non, dans la vraie vie, je suis, entre autres, consultant. En stratégie Internet, qui plus est. C'est vous dire si je mange ce genre d'étude au petit déjeuner, et ce depuis de nombreuses années. C'est une chance : ces milliers d'heures à lire d'obscurs textes, souvent rédigés dans un style lourd et pataud, vont me servir à autre chose qu'à prédire l'avenir à mes clients. Qui plus est, le Rapport Hadopi est rédigé en Français. Une aubaine, tant les plus grands spécialistes internationaux sur la question, parmi lesquels on compte - cocorico - plusieurs Français, se bornent, c'est une habitude chez les scientifiques, à écrire en Anglais. Cerise sur le gâteau, le texte semble s'être abstenu de tout ce formalisme académique, qui rend les écrits scientifiques aussi difficiles à digérer qu'un cassoulet bien arrosé.

Non, ici, c'est du light, du weight watchers, c'est facile à lire, et l'usage des neurones est facultatif tant rien ne vous incite à la réflexion tout au long des 73 pages du Rapport Hadopi. Un idiot y trouverait une lueur, si ce n'est d'intelligence, du moins, de bases nécessaires pour étayer ce qui lui semblerait être le fruit de sa propre réflexion.

Ne soyons pas présomptueux (un peu ? si, quand même) : la plupart des destinataires du Rapport Hadopi n'iront pas jusqu'à le lire en intégralité, ils se contenteront du traditionnel 'executive summary'.

# Le sommaire qui exécute (traduction libre)

# Ils nous soutiennent



# La conversation se poursuit :

AbriCoCotier dans Comment sauver les journaux ? En en faisant des entreprises innovantes certainement ...

Mathieu Jehanno dans Nos conseils 2009 pour les multinationales du web

Romain Péchard dans Comment sauver les journaux ? En en faisant des entreprises innovantes certainement ...

Médias en ligne et leurs politiques de blogs | Cmic Blog dans Le Huffington Post lève 15 millions de dollars

Adriano Farano dans Le Huffington Post lève 15 millions de dollars

Fabrice Epelboin dans Le Huffington Post lève 15 millions de dollars

Adriano Farano dans Le Huffington Post lève 15 millions de dollars

Pierre dans Comment sauver les journaux ? En en faisant des entreprises innovantes certainement ...

eMeRiKa dans Comment sauver les journaux ? En en faisant des entreprises innovantes certainement ...

leafar dans Hadopi vs. l'Europe : France : 1 - Bruxelles : 0

# Thèmes populaires

économie étude Add new tag afrique Al Gore aol api apple blog blogger chine chrome cloud computing démocratie deezer ebanking facebook France friendfeed **QOOGLE** iphone Lifestreaming marketing microsoft mobile mobilité Musique myspace P2P piratage politique presse Publicité réseau social rapport rss startup télévision

tv Twitter Vidéo Web 2.0 Expo Berlin web sémantique yahoo!

Youtube

# Les derniers articles parus

Comment sauver les journaux ? En en faisant des entreprises innovantes certainement ...

Al Gore : la Culture du remix comme arme politique

Guitar Heroes fait son marketing à vélo : Bike Hero

Hadopi vs. l'Europe : France : 1 - Bruxelles : 0

Change.gov, le site de Barack Obama, adopte OpenID

Qu'y lit-on ? Oh, ma foi, tout y est, inutile de pousser plus loin, nul besoin de lire 73 pages de schémas et de chiffres, ami député, noble sénateur, ton temps est précieux, et en deux pages écrites en gros caractères, voici la substantifique moelle d'une prose qui, pour le coup, n'a rien de Rabelaisienne.

« La copie illégale via l'Internet d'œuvres numérisées est un phénomène massif. »

Oui, non seulement c'est vrai, mais d'indiscutables preuves sont là pour en témoigner, le piratage, ou tout du moins l'utilisation des technologies Peer to Peer sur internet, est un usage grand public de plus en plus populaire.

Comment prétendre le contraire ? C'est une évidence, et jusqu'ici, je ne peux qu'abonder dans le sens de l'auteur de cette étude. Mais qui est-ce, d'ailleurs ? Le Rapport Hadopi, en effet, porte pour seule signature, les logos des sociétés qui l'ont, respectivement, commandité et réalisé.

Continuons cet « executive summary », qui commence décidément sous les meilleurs auspices, en enfonçant une porte ouverte.

« Cette pratique a un impact économique car elle induit **inévitablement** une moindre activité, voire une contraction de l'activité des secteurs qui la subisse. »

Inévitablement. Tiens. Cette porte là n'était pas ouverte, mais la voilà qui vole en éclats, sans même interrompre la sieste d'un sénateur, pour qui cette assertion peu sembler, ma foi, tout a fait logique. La Terre est plate, circulez, y'a rien à voir. Au XVIe siècle, personne n'aurait trouvé à y redire... Ou presque.

Nous le verrons, cette 'évidence' est loin, très loin, d'avoir été prouvée à ce jour. La réalité est pour le moins... dérangeante, pour les partisans de la loi Hadopi tout du moins, car plusieurs études - scientifiques, elles, - ont tendance à démonter... le contraire.

Par scientifique, j'entends une étude publiée sous le sceau d'une institution scientifique – une Université ou une Grande Ecole, la plupart du temps - ou d'une institution internationale reconnue, ou bien encore d'une revue reconnue pas l'institution scientifique, mais pas par une officine privée aux intérêts pour le moins obscurs (enfin, pas vraiment, Equancy, la société qui à commandité le Rapport Hadopi, poétiquement intitulé « Impact économique de la copie illégale des biens numérisés en France », a pour client, entre autre, la FNAC, qui était dirigée il y a peu par... Denis Olivennes, l'instigateur de la loi Hadopi. De son coté, Tera Consultants, qui a réalisé l'étude, compte Vivendi parmi ses clients). Mais passons sur ces détails mesquins et continuons cette passionnante lecture...

« Cela induit une perte de chiffre d'affaires et une perte d'emplois. »

Cela paraît évident, dans une entreprise, là où il y a perte de chiffre d'affaire, il y a perte d'emploi. A moins d'une baisse subite de la productivité et des salaires, nous sommes là face à une vérité bien assénée.

Nous voilà donc face à un gros raccourci (piratage = baisse des ventes) entouré de deux évidences, appelées à la rescousse pour mieux faire passer la pilule.

Ce premier paragraphe résume à lui seul parfaitement le reste de l'étude. C'est, après tout, ce que l'on attend d'un executive summary, et en ce sens, c'est un modèle du genre.

A aucun moment dans le reste du Rapport Hadopi, cette 'évidence' ne fera l'objet d'une quelconque tentative de démonstration, c'est tout juste si elle sera appuyée par un obscur sondage (page 17), réalisé par la BPI, l'équivalent anglais de la RIAA américaine et du SNEP Français. Comment douter de l'objectivité d'un tel acteur ? On invoquera également, au passage, la mort de la théorie de déstruction créatrice de Schumpeter, mon économiste préféré, qui doit se retourner dans sa tombe.

Pour ce qui est de calculer un "taux de substitution", c'est à dire la mesure de la perte induite, en terme de ventes, par le téléchargement illégal, le "chiffre magique" qui permet d'affirmer que pour 100 téléchargements de fichiers, on a x ventes perdues, on fera (page 19) appel à un véritable texte scientifique - une fois n'est pas coutume -, écrit par Peitz et Waelbroeck, mais on se gardera bien - un malheureux oubli, sans doute - d'en donner la référence précise (pas de chance, le voici).

Certes, cette étude, qui porte sur les années 1998-2002, conclue à une perte en terme de ventes induite par le téléchargement illégal, ce que peu d'économistes contestent sur cette période. Par contre, la plupart se rejoignent pour dire qu'une fois cette pratique adoptée par un large public

Et maintenant quelque chose de complètement différent : un communiqué des Monty Python

Doodle évolue tout en douceur...

L'indonésie s'apprète a marquer les malades du Sida avec des puces RFID

Nos conseils 2009 pour les multinationales du web

La TV plus haut que jamais aux Etats-Unis, le mobile et l'Internet aussi

(2005-2008), l'effet "sampling", qui a fait des gros téléchargeurs des découvreurs/prescripteurs et des surconsommateurs de produits culturels légaux, a fait, au minimum, plus que compenser les pertes induites par le téléchargement. Pourquoi donc utiliser un chiffre portant sur une période datant d'il y a dix ans alors que le monde fourmille de données à jour ? Mystère. Mais le plus important ici est ailleurs. Retenez le nom de l'auteur de l'étude sur laquelle s'appuie le chiffre fondateur de tout le Rapport Hadopi, et qui lui permet d'arriver à 1,2 milliard de pertes : Waelbrock. Nous y reviendrons par la suite.

### Et la lumière fût!

Le deuxième paragraphe à pour but d'enfoncer le clou, en nous montrant à quel point, sans le Rapport Hadopi, nous aurions pu tous mourir dans l'ignorance la plus crasse.

« Cet impact purement économique de la copie illégale **en France** a été peu étudié. La présente étude comble ce manque. »

Mon Dieu. Dire que sans le Rapport Hadopi, nous serions restés dans l'obscurité. Dire que face à un phénomène clairement identifié depuis des années, aucun scientifique Français ne s'est penché sur la question. Quelle honte, quel scandale, honni soit cette institution universitaire paresseuse, qui ne s'occupe que de sujets futiles. Doit-on cet oubli de la part de nos scientifiques nationaux aux récentes baisses de crédits ? Au manque d'intérêt de la communauté scientifique pour le sujet ?

Après une rapide enquête, il semblerait que cela soit, en réalité, dû à une petite erreur qui se serait malencontreusement glissée dans le texte de l'étude (le correcteur automatique d'orthographe de Word est parfois vicieux). En pratique, il fallait probablement lire :

« Cet impact purement économique de la copie illégale **en Français** a été peu étudié. La présente étude comble ce manque. »

Car oui, les scientifiques Français on l'impudence de publier leurs travaux... en Anglais. Et le manque de crédits évoqué plus haut est très certainement responsable de l'absence de traduction Française. Il était donc bien indispensable de réaliser une étude écrite dans la langue de Molière, afin de permettre à une classe politique, dont la pratique de l'anglais nous a ridiculisé à travers le monde entier, d'accéder, enfin, au savoir.

## Sauvez l'emploi, à défaut de notre pouvoir d'achat

Alors que le concept était sérieusement passé de mode, remplacé dans le cœur des Français par une envie frénétique de consommer plus pour acheter plus (à moins que ce ne soit l'inverse), la crise économique sonne le grand retour des hits des années 80, au premier rangs desquels l'emploi, et la peur de sa perte.

Quand les réformes à faire passer sont difficiles, ou tout simplement inacceptables, l'avidité, l'égoïsme, et l'envie irréfléchie de consommer toujours plus ne suffisent plus. Non, pour y arriver, rien ne vaut la peur.

Georges Bush a bien fait passer le Patriot Act grâce à la peur, il nous faut, à défaut d'un 11 septembre sur notre sol national, foutre la trouille aux Français – aux électeurs, et plus précisément à ceux qu'ils élisent – afin de faire passer la pilule Hadopi. Votez, votez, braves représentants du peuple, car sans cela, vous aurez 10.000 chômeurs sur la conscience d'ici à la fin de votre mandat. D'accord, 10.000 chômeurs, c'est pas grand chose à coté du 11 septembre, mais la loi Hadopi, c'est pas si terible, à coté du Patriot Act... Non ? Il vous en faut plus ?

Et bien pour le même prix, mesdames et messieurs, oui exceptionellement, nous allons doubler la mise, rien que pour vous. Car aux 10.000 chômeurs, il convient d'en ajouter, toujours selon le Rapport Hadopi, 10.000 supplémentaires d'ici 2012. En effet, si seulement 58% des français sont connectés aujourd'hui, faisant du pays l'un des plus sous-équipés du monde 'développé', Eric Besson nous l'a promis, d'ici peu, c'est toute la France qui surfera en haut débit. Si rien n'est fait, donc, avec 100% de Français connectés sous peu, c'est le double de pirates, et le double d'emplois perdus. Regardez où en sont les Suédois, ce peuple de dégénérés, massivement connectés, qui abritent la Mecque des pirates et dont le taux de chômage est affolant (enfin, presque).

Résumons. 5000 emplois directs, 5000 emplois induits. 5 et 5 font 10. Multiplié par Eric Besson, soit 2, ça fait 20.000 chômeurs. Dire que certains osent prétendre que l'économie c'est compliqué.



L'économie, de toute évidence, se résume à des opérations mathématiques à la portée d'un élève de sixième. A de multiples reprises, on nous montre de façon schématique les chaines de valeur de diverses industries culturelles, on y appose quelques opérations (multiplication et addition, en pratique, on est plutôt au niveau CE2), et on en déduit une perte sèche pour le secteur tout entier.

La copie, si elle était issue d'une école primaire, aurait cependant droit à une note médiocre, tant les lacunes sont évidentes. L'idée que le téléchargement d'une œuvre – film, musique, peu importe – entraine un manque à gagner en terme de vente, quel que soit le ratio qu'on applique entre ces deux faits, encore une fois, n'est démontré nulle part (et pour cause). On se contentera de s'appuyer sur des données calculées pour appréhender le marché tel qu'il était à la fin du siècle dernier, ou sur un obscur sondage portant, qui plus est, sur tout autre chose, financé - devinez - par l'industrie du disque (BPI Market Information n° 274, du 25 Août 2006, page 4, cité page 17 de l'étude, seule donnée de l'étude dont je n'ai pu remonter la piste, et qui porte sur le 'taux de substitution' entre un CD piraté vendu à la sauvette et un CD acheté en magasin. Inutile de vous dire que, pour l'instant, le BPI ne répond pas à mes emails).

Pire, on a oublié – c'est ballot – de prendre en considération les recettes nouvelles apportées par ces foutus nouvelles technologies. Sonneries téléphoniques ? Un business florissant qui se compte en centaines de millions... Oublié. Taxes sur les CD vierges et les disques durs ? Oubliées. Augmentation des revenus du spectacle vivant ? Oublié. Part de marché sans cesse grandissante du jeu vidéo dans le budget culture des Français ? Oubliée. Chiffre d'affaire des réseaux sociaux en ligne orientés musique, tels que MySpace ? Oublié. Radios en ligne ? Oubliées. Auto-production d'un nombre grandissant d'artistes qui décident de voler de leurs propres ailes ? Oublié. Nouveaux réseaux de distribution alternatifs ? Oubliés. Et enfin, l'explosion du marché de l'occasion C2C sur le segment des produits culturels ? Oublié (pour être franc, j'en oublie probablement moi même, n'hésitez pas à me les signaler en commentaire).

Et si c'était là dedans que les 1,2 milliards de l'industrie culturelle avaient disparu ? Non, pensez donc, le niveau de vie des Français a tellement augmenté ces dix dernières années qu'ils se sont juste contentés d'augmenter leur budget loisir...





Ce n'est pas tout, si les auteurs de l'étude semblent avoir des difficultés avec les soustractions, ils maitrisent l'addition à merveille.

Ainsi, un méchant pirate qui télécharge un film représente une perte pour les entrées en salle, la vente de DVD, la VOD et les revenus publicitaires liés à la diffusion du film à la télévision (je vous fais grâce des chaînes payantes).

Diantre. Rien que ça.

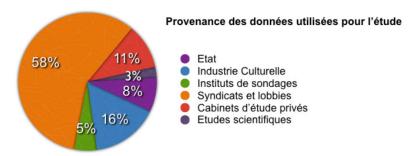
Les pirates doivent être rudement intelligents, à moins que ce soit ceux qui ne piratent pas qui soient frappé de crétinisme, et qui, c'est bien connu, cumulent pour un même film, une séance en salle, suivie, 6 mois plus tard, de l'achat du DVD, puis quelques temps après, de sa location en VOD (le DVD ayant certainement été égaré), le tout finissant sur TF1 pour regarder, à nouveau, le dit film, en profitant à l'occasion d'une coupure publicitaire bien méritée, après tant d'efforts et d'imbécillité.

Précision importante, le 'non pirate' prendra soin de réaliser tout cela dans une intimité strictement contrôlée, afin de ne pas faire mentir le Rapport Hadopi, car du coté de l'imputation des pertes liées au téléchargement illégal, on n'a pas oublié de prendre en considération les amis qui peuvent se joindre au pirate pour regarder un film (chose que tout citoyen responsable s'abstient de faire avec un DVD ou de la VOD), ou ceux à qui le pirate à donné une copie (qui oserait prêter un DVD ou pire encore, le revendre après l'avoir vu, en utilisant, encore une fois, ces abjectes nouvelles technologies qui rendent décidément la vie si difficile à nos gentils industriels de la Culture). Cela parait idiot, mais cet habile stratagème est responsable, à lui seul, d'un accroissement de 113% des dégâts financiers imputables au téléchargement d'un DivX (51% liés au prêt, et 62% d'amis qui sont aux cotés du pirate lors du coupable visionnage, page 35 du Rapport Hadopi).

Ajoutez, pour pimenter la sauce, des chiffres tous fournis généreusement par l'industrie censée subir ces lourdes pertes, et vous arrivez au résultat qui vous fera plaisir, il vous suffit d'ajuster les variables. Sur une suite d'additions et de multiplications, c'est une équation assez simple. Disons qu'un élève de quatrième devrait y parvenir sans difficultés. C'est d'autant plus facile que les chiffres clés, ceux qui impactent réellement le calcul de la perte collossale d'1,2 milliard revendiqués par le Rapport Hadopi, sont fournis par ceux qui - surprise - sont censés perdre cet argent (ou les 'associations' qu'ils financent). Un modèle de rigueur scientifique.

Car oui, les chiffres utilisés dans le Rapport Hadopi, à défaut d'être incontestables, sont incontestés, et l'on s'attend à ce que vous fassiez de même : leur provenance ne prête pas à discussion, jugez plutôt de l'impartialité des fournisseurs, et surtout, de leur contributions respectives, avec, par ordre d'apparition : Nielsen/Netrating (p9), le Ministère de la Culture (page 10), l'Observatoire de la Musique (pages 12 et 13), le SNEP (pages 14, 15, 16, 17, 18, 51 et 63), le CNC (pages 19, 23, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 37, 42 et 43), l'IPI (page 20), l'ALPA (pages 23 et 35), Xerfi (pages 24, 26, 28, 42, 57 et 59), GfK (pages 29, 42 et 51), Mediametrie (pages 43), TF1 (page 43), M6 (page 43), France Télévision (page 43), Canal+ (page 43), la FNAC (pages 48 et 59) et le SNE (pages 54 et 59).

Je ne résiste pas à un petit camembert, après tout, pourquoi s'en priver, cela n'a pas grande valeur scientifique, mais ca fait plaisir, et éclaire malgré tout un petit peu sur la situation, non?



Mon Dieu, se pourrait-il que tout cela ne soit qu'un procès à charge ? Je n'ose le croire. ;)

A ce stade, il est utile de préciser qu'à aucun moment, et contrairement à tous les autres travaux

sérieux faits sur le sujet, la moindre institution n'a cautionné le Rapport Hadopi. Ni l'université Panthéon-Assas dans laquelle exerce le fondateur de Tera Consultants, la société qui a réalisé l'étude, ni la prestigieuse ENST, l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications, dans laquelle il intervient, n'ont apporté leur aura, ne serait-ce que par l'apposition d'un logo, aux contenus de cette étude... Et pour cause. On trouve, dans les murs même de l'ENST, l'un des plus grands spécialistes Français de la question, et son avis est... comment dire... quelque peu divergeant.

#### La Science entre en scène

Patrick Waelbroeck est maitre de conférence à l'ENST, au département des sciences sociales et économiques. Vous vous souvenez de lui ? C'est de l'un de ses travaux qu'est issu le 'chiffre magique' censé justifier les pertes en terme de ventes induites par le téléchargement illégal. Ses recherches portent sur l'économie de la science de l'innovation et la microéconométrie appliquée. Un truc compliqué, où l'on utilise des outils mathématiques autrement plus complexes que l'addition et la multiplication.

Ses travaux, eux, portent le sceau de l'ENST, de l'Université Internationale Allemande, du CESifo, ou bien encore de la Sauder School of Business, et sont publiés un peu partout dans les circuits académiques, ou dans d'austères revues comme la Review of Economic Research on Copyright Issues.

On ne peut s'empêcher de penser que les auteurs de l'étude ne connaissent non seulement pas Google, qui les auraient mené rapidement chez Waelbroeck, mais également que l'ENST manque cruellement de communication interne, car Patrick Waelbroeck et Laurent Benzoni, le fondateur de Tera Consultants, la société qui a réalisé le Rapport Hadopi, y travaillent l'un comme l'autre. Curieux... Pourtant, le Rapport Hadopi affirme, dans son introduction, qu'en France, le sujet «a été peu étudié»... Patrick Waelbroeck, qui travaille à Paris, a réalisé pas moins d'une douzaine de travaux, la plupart co-signés avec différents spécialistes internationaux de la question.

D'un naturel curieux, j'ai entamé la lecture de quelques uns des ses travaux... Autant le Rapport Hadopi peut se lire dans le métro en rentrant du bureau, autant les travaux de Patrick Waelbroeck demandent un environnement plus propice à la concentration. C'est difficile à lire, et il y est même parfois... un peu vexant.

Dans « Piratage des biens digitaux : une revue critique des travaux économiques », à la page 13, on peut y lire (en anglais) :

A simple example illustrates this point. Suppose that there is a mass 1 of high value users and similarly a mass 1 of low value users. High value consumers have an indirect utility N-p when purchasing the product and  $\alpha N$  when obtaining a pirated copy  $(0 < \alpha < 1)$ , where N is the consumer mass with a copy or the original. Low value consumers have an indirect utility  $\varepsilon N - p$  when purchasing the product and  $\alpha \epsilon N$  when obtaining a pirated copy (0 <  $\epsilon$  < 1). When copyright protection is fully enforced, the monopolist sets its uniform price either equal to 2ε if all consumers are served or 1 if only high-value consumers are served. Associated profits are  $4\varepsilon$  and 1, respectively. Hence if  $\varepsilon < 1/4$  it is optimal to serve only high-value users, while if  $\varepsilon > 1/4$  it is optimal to serve all potential users. With piracy it may be optimal to sell the good only to high value users. The highest price to achieve this is 2(1-a). Associated profits are 2(1-a). This is optimal if  $2(1-\alpha) > 4(1-\alpha)\varepsilon$  which is equivalent to  $\varepsilon < 1/2$ . Hence if  $1/2 > \varepsilon > 1/4$ it is optimal to serve high value users with piracy and all potential users when copyright protection is fully enforced. Profits are higher in the former regime if  $(1-\alpha) > 2\varepsilon$ . This means that the original must be sufficiently superior to the pirated version.

Ca, un exemple simple? De qui se moque-t-on?

Bon, heureusement, Patrick Waelbroeck fait, lui aussi, des executive summaries, sauf que chez les scientifiques, les vrais, cela s'appelle un abstract.

On y apprend que, selon les scientifiques sérieux, et selon des études réalisées en France sur un échantillon fait de petits français, le piratage de films aurait tendance à faire augmenter la consommation légale de films, que parmi les vilains téléchargeurs de mp3, se cachent bon nombre d' « explorateurs » qui achètent bien plus, du fait de leur trouvailles, que le piratage pourrait être, en réalité, une aubaine pour l'industrie du disque, et enfin, que l'appréhension économique du phénomène du piratage demande des outils un tantinet plus sophistiqués que les additions et les multiplications (on s'en doutait un peu). Enfin, on trouve un guide à destination des économistes pour aborder l'économie de la musique digitale. Utile, pour peu qu'on ai le niveau - doctorat en microéconomie minimum - pour réaliser ce genre d'études sans sombrer

dans le ridicule.

Le problème, c'est que, en dehors des abstracts qui sont faciles à lire, ce sont des études scientifiques sérieuses, écrites en petits caractères, truffées de chiffres et de références, et où le moindre phénomène est appréhendé à travers des équations particulièrement complexes. Alors, pour ceux qui n'ont pas de doctorat en économie, Patrick a la bonne idée de participer à un excellent blog, édité par Telos, dont nous ne pouvons que vous recommander la lecture. Ses billets, ont des titres évocateurs : Malgré l'eau du robinet, les marchands d'eau en bouteille gagnent de l'argent... Frappant, comme analogie, non ?

Et là, ami scientifique, qui êtes arrivé sur ReadWriteWeb suite à un buzz quelconque ou à travers l'email rigolard (ou rageur) d'un collègue, vous allez me dire que ne prendre qu'un seul point de vue opposé n'est pas, en soi, une approche d'une rigueur scientifique irréprochable. Vous avez bien raison. Il me faudrait, pour enfoncer le clou, remonter plus haut dans le classement de Shangaï, aller plus haut, comme le réclame Tina Arena, la philosophe tant appréciée des vilains pirates de mp3.

Tout en haut du classement, on trouve Harvard, l'uber prestigieuse université Américaine, dont les diplômes en économie valent de l'or (dans tous les sens du terme).

Felix Oberholzer-Gee est professeur à la Strategy Unit de la célèbre Harvard Business School. Ses conclusions sont similaires. Selon lui, le piratage n'affecte en rien les ventes de disques, les raisons sont à chercher ailleurs. Felix est du genre obstiné, il étudie le phénomène depuis pas mal de temps, et ses conclusions ne varient guère, ce qui ne l'empêche pas, année après année, de publier ses travaux.

A ce stade, les scientifiques devraient êtres convaincus, mais qu'en est-il des destinataires du Rapport Hadopi, nos chers parlementaires ?

Ceux-ci auraient, c'est bien naturel, tendance à faire confiance à des gouvernements, esprit corporatiste oblige. Imaginez leur réaction s'ils savaient que le ministère de l'industrie Canadien, pas vraiment connu pour être fantaisiste, a commandité une étude qui montre, elle aussi, la même chose.

Diantre. Mais... on m'aurait menti?

Même l'OCDE s'y met et abonde dans ce sens...

Bon, résumons. Le piratage n'a aucun impact sur les ventes de biens culturels, le débat porte, en réalité, plutôt sur la question suivante : il est bien possible que le piratage booste les ventes et soit une opportunité, offerte à l'industrie culturelle, pour réduire drastiquement ses dépenses marketing (l'industrie du porno, qui se garde bien de poursuivre le moindre pirate, l'a bien compris, sans même évoquer Radiohead). Harvard n'en est pas totalement convaincu mais n'exclu pas cette hypothèse. A l'ENST, on y croit, tout comme au ministère de l'industrie Canadien. L'OCDE ne se prononce pas mais confirme que la raison du déclin des ventes n'est pas liée à l'explosion du piratage. Une chose, c'est clair, fait l'unanimité : la chute drastique des ventes n'est en rien imputable au téléchargement illégal.

# Alors, il est où le problème ?

Le problème est de deux ordres. Le premier est drôle, le second l'est moins, mais il a le mérite de répondre au premier.

Si on tolère, parce qu'il est économiquement inoffensif pour l'industrie de la Culture, le piratage ; c'est à dire que l'on met à mort une partie du concept de propriété privé, connue sous le nom de copyright ou de droit d'auteur, celle qui s'applique aux biens culturels digitaux ; comment justifier, ou reconstruire, ce fondement de la société capitaliste qu'est la propriété privée ? Pire encore, comment construire la société de demain sans ce fondement, et par quoi le remplacer ? Comment justifier le maintien de ce socle du capitalisme sur une part grandissante des biens de consommation, les produits culturels digitaux ? Et pour finir, comment construire une société mondiale, basée sur le droit fondamental à la Culture - au même titre que la Liberté d'expression - pour tous, partout ?

Pas facile.

Le deuxième problème est moins drôle, c'est la réponse de notre gouvernement à la première question : la dictature.

Si la loi Hadopi n'a pas pour objectif de protéger l'industrie culturelle, quel est son but ? Pourquoi

confier respectivement à une officine privée et à l'administration plutôt qu'à la police et à la Justice, le soin de « surveiller et punir » ?

La loi Hadopi ne serait-elle pas que le premier volet d'une longue série qui instaurera, petit à petit, amendement après amendement, au gré opportuniste d'événements savamment mis en scène ou théâtralisés, une véritable dictature moderne, faisant d'Orwell un prospectiviste plus qu'un auteur de fiction, et dont le seul but est le maintien d'un système économique devenu, de toutes évidences, un peu obsolète ?

Ne serait-il pas plus raisonnable d'abandonner l'idée de propriété privée sur les biens culturels numériques, couper un membre gangrené du capitalisme, en quelque sorte, plutôt que de laisser pourrir sur pied tout l'édifice de la démocratie qui le soutien ? Je ne prends ici pas particulièrement position, je me contente de poser la question.

Je conclue par le seul élément de cette étude qui me semble être frappé du sceau de la vérité, son titre :

Impact économique de la copie illégale des biens numérisés en France Quand le chaos économique s'immisce dans la révolution technologique

Ca fait peur, hein? Bienvenue au XXIe siècle, où même les luttes sont numériques.

# A lire sur le même thème :

ReadWriteCulture: Lawrence Lessig

L'Espagne légalise les sites de partage Peer to Peer

Hadopi vs. l'Europe : France : 1 - Bruxelles : 0

Et maintenant quelque chose de complètement différent : un communiqué des Monty Python

L'indonésie s'apprète a marquer les malades du Sida avec des puces RFID

Article posté dans A la Une, Analyse - tags : Albanel, Hadopi, lobbies, lobby, media, P2P, piratage, politique, propagande, Rapport Hadopi

# **TrackBack**

URL Trackback pour cet article: http://fr.readwriteweb.com/2008/11/18/a-la-une/rapport-hadopi/

### Commentaires

Abonnement au flux de commentaires de cet article OR Abonnement au flux de commentaires de ReadWriteWeb



great article!

ce fut rude mais nous arrivâmes jusqu'au bout ;)

Ecrit par: Simon | 18 novembre 2008 à 23:59



Ben voilà, qu'est-ce que je disais. Un boulot de qualité n'a pas besoin de méthodes de promotion moisies. Après, on a de biens jolis commentaires!;)

Ecrit par : Erwan | 19 novembre 2008 à 2:27



Merci pour cet article très intéressant. Tu as dû y passer un paquet d'heures!

Ecrit par : Boris Schapira | 19 novembre 2008 à 7:14



@Babar : notre objectif n'a et n'est pas d'être milliardaire. Cependant les injures ne sont pas tolérables sur ce site comme sur les autres, votre commentaire sera supprimé pour cette raison. Je me permets de le reproduire ci-dessous en cachant les injures.

Commentaire original par Babar:

Stop ton \*\*\*\*\*\* de spams sur Ecrans.fr !

Merci

http://www.ecrans.fr/forums/viewtopic.php?pid=13056#p13056

\*\*\* \*\*\*\*\*, on s'en fou de ton site, tu sera jamais milliardaire..

Ecrit par : Romain Péchard | 19 novembre 2008 à 8:26



Hélas, nos chers parlementaires ne doivent pas spécialement approcher d'un ordinateur (bon, peut être pour jouer au solitaire quand même) et ne risquent pas de lire autre chose que ce charmant tissu de mensonges!

Pôvre france (non, je ne suis pas sur qu'elle mérite encore un F).....

Ecrit par : jammer | 19 novembre 2008 à 9:26



Bravo très bonne analyse, dans la série des « on a oublié », oubliées peut-être les daubes commerciales qui ne se vendent pas tellement sont moches. (Il y en a beaucoup).

Pour les emplois perdus certaines piste sont oubliées aussi http://www.sntpct.fr/index.php?ref=44&type=cine&menu=FONDS+DE+SOUTIEN+DE+L%92ETAT

http://www.adcine.com/+Baisse-des-tournages-et-hausse-de+

Sinon le fondateur de la société d'Equancy & Co, Robert Zarader sait très bien mentir à certain moment, quand ça l'arrange <a href="http://www.mediapart.fr/club/blog/laurent-">http://www.mediapart.fr/club/blog/laurent-</a>

mauduit/040608/a-propos-de-quelques-betises

Voila quelques pales de plus au moulin

Ecrit par : tomy13 | 19 novembre 2008 à 9:42



bon décryptage ! ça aurait presque mérité un executive summarie ;)

sinon quand tu parlais des nouvelles sources de revenus non prises en compte dans ces calculs cet article est assez intéressant sur Universal, qui font bien les malheureux mais qui s'en mettent qd même pas mal dans les poches ...

http://www.zdnet.fr/blogs/2008/11/15/universal-music-recolte-les-fruits-de-sa-strategie/

Ecrit par : bigbabou | 19 novembre 2008 à 10:26



Essaieraient vous aussi de publier cet article chez agoravox pour lui donner plus de visibilité encore.

Ecrit par : bourgpat | 19 novembre 2008 à 11:40





@boris @bourgpat C'est clair, je ne m'attends pas à ce qu'un parlementaire vienne ici, attirer leur attention, c'est plutôt le rôle de la presse... A suivre, donc...

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 11:43





Chapeau!

Ecrit par : Benoît Granger | 19 novembre 2008 à 13:27

# 11.



Excellent article, bravo!

Un témoignage d'une artiste reconnue illustre à mon avis la grande tromperie organisée par les majors pour protéger leur business model d'un autre âge : "S'il n'y avait pas eu de piratage, j'aurai vendu 200 000 singles" (Cindy Sanders).

Logique digne d'un élève de primaire : le morceau a été téléchargé 200 000 fois donc c'est autant de ventes en moins.

A aucun moment notre chère Cindy ou les maisons de disque n'envisagent que les internautes puissent télécharger des morceaux qu'ils n'auraient jamais achetés, de toute façon.

Il est toujours plus facile d'accuser le voisin que de se remettre en cause.

Peu de monde ne s'indigne non plus sur le fait que nous payions une "amende" sur tous nos produits de stockage et que le téléchargement soit néanmoins jugé illégal. C'est un peu comme si à chaque achat d'un véhicule, l'état vous rajoutait 3% parce que vous risquez de faire des dépassements de vitesse. Cela ne vous empêcherait pas de prendre une prune si cela devait réellement arriver.

C'est ce qui se passe avec les droits d'auteur : jugé coupable par principe et vous pouvez payer votre peine deux fois.

Scandaleux.

Le lobby de l'industrie musicale est décidément très puissant pour arriver à faire voter des lois aussi absurdes.

Mais quand comprendra-t-elle que le piratage doit être considéré pour ce qu'il est : un concurrent.

Et face à la concurrence, on innove, on propose plus de valeur, on se différencie. On ne s'enferme pas dans un business model hérité des années 80.

Le magnifique succès commercial du store Apple iTunes le prouve.

A moins d'un euro le morceau, franchement je ne m'embête pas à pirater.

Ecrit par : Stéphane | 19 novembre 2008 à 13:39



@Stéphane Le point de vue des artistes (pas Cindy Sanders, bien sûr) est tout a fait intéressant, même si ce n'est pas vraiment l'objet de ce billet. Ceci dit, on pourrait faire un dossier la dessus. Je suis prêt à croire que Cindy aurait vendu plus de disques si elle était sortie en 1995, mais combien d'artiste ne serait jamais sorti de l'anonymat et n'arriveraient pas à vivre de leurs concerts aujourd'hui, s'ils étaient dans le même système qu'en 95 ?

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 14:09

13



A lire (enfin, plutôt a regarder) aujourd'hui chez Techcrunch, un point de vue alternatif sur l'industrie de la musique, fort instructif : L'inévitable mutation de l'industrie musicale, le transfert du pouvoir de l'artiste.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 14:35

11



+1.

+10 même.

Un article qui rassemble en un lieu les éléments épars sur la question.

La loi Hadopi est donc juste une question de pouvoir. Peut on faire cette lecture ? Une des choses les plus génantes de l'Internet, c'est que c'est un espace potentiel de liberté. Les états s'en sont peu souciés, et lorsqu'ils ont pris conscience de l'Internet, les choses étaient déjà lancées. Ils tentent maintenant de reprendre la main en s'alliant au néolibéralisme et n'ont de cesse de protéger des intérets économiques - imaginaires, comme l'article le montre - plûtot que de protéger leurs citoyens.

C'est une tarte a la crème : nous vivons une situation de crise. Et dans les crises, les pouvoirs ont toujours tendance a resserrer les boulons. Là ou la situation se complique, c'est que nous ne sommes plus dans une configuration sujet / pouvoir - par exemple, un citoyen, un état. La baisse constante et régulière de la présence de l'état dans les domaines clés de l'éducation et la santé fait que nous ne pouvons plus avoir les relations de conflits qui ont été la clé des relations des citoyens avec les états pendant le 20ieme.

Que nous reste t il ? De grands groupes qui tentent de maintenant leurs bénéfices sur des logiques anciennes plutot que de faire preuve de créativé. A coté de cela, de nouveaux empires a la Google apparaissent. Pour l'instant, ils n'ont pas fait usage de leur pouvoir mais je ne doute pas que le temps viendra. Le Don't do evil de Google ne sera plus de mise lorsque, par exemple, Google se sentira menacé.

J'ai de plus en plus le sentiment que nous avons a prendre les choses en main. L'état ne nous défendra pas. Nous nous défendons par les usages du P2P, mais c'est, hélas, une défense vécue comme honteuse et culpabilisé. Il nous faut nous rappeler que nous sommes la culture avant d'être le web. Et que, pour paraphraser le Comité de l'Instruction Publique (1793, tout de même) tous ces objets que l'on tient loin de nous, que l'on nous montre pour nous frapper d'étonnement et de respect NOUS appartiennent.

A mon, sens, il est plus que temps qu'un collectif - RRW ? - commence a rassembler les individualités et a rappeler l'élémentaire droit à la piraterie.

Ecrit par: Yann Leroux | 19 novembre 2008 à 14:40



Je doute que RWW aille jusque là, nous ne somme là que pour (re)lancer un débat et susciter une réflexion là où, pour l'instant, tout le monde ou presque se contente d'avaler des couleuvres. Bien sur, les opposant ne manquent pas, mais il leur faut s'organiser un minimum, et surtout, porter leurs attaque sur un point faible, car nous somme face à une machine de guerre. Le Rapport Hadopi est leur talon d'Achille, c'est le moment d'en profiter.

Je comprends que certains soient pour Hadopi, pour un contrôle du citoyen, pour une censure sur internet, je reviens à l'instant des forums d'ecrans.fr où je me suis aperçu - un peu tard - qui Laurent Joffrin a pris clairement position pour Hadopi. Soit.

Mon seul objectif est que ce soit fait en pleine conscience (désolé, Yann, je n'entrerais pas plus loin dans le débat politique). On peu être pour la censure, plein de pays ont fait ce choix, et la plupart des être humains sur Terre vivent dans un tel régime. Mais il convient d'être clair, plutôt que de faire semblant de vouloir sauver l'industrie Culturelle.

Dans 5 ans, quand celle ci aura fini de mourir, et que ses restes seront subventionnés par l'état, il sera trop tard pour se retourner sur le passé et s'apercevoir que les enjeux d'Hadopi n'étaient pas, en réalité, sa sauvegarde.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 14:55





Un bémol sur ceci tout de même : "Part de marché sans cesse grandissante du jeu vidéo dans le budget culture des Français ? Oubliée."

c'est limite comique.. on doit pas parler de la même culture.. mais à part ça, merci pour cet article bien complet.

Ecrit par: KerniX | 19 novembre 2008 à 15:15





Le billet est cité ici :

http://www.pcinpact.com/actu/news/47389-rapport-equancy-piratage-chomage-albanel.htm

Ecrit par : GloupGloup | 19 novembre 2008 à 15:25





@Kernix : yes, et non en même temps... Mais c'est un débat en tant que tel. Que World of Warcraft ne fasse pas parti de la Culture avec un grand C, d'accord, mais alors, je pose la question existentielle : OU EST CINDY SANDERS ? Que faire de Tina Arena ?

Pas évident, hein...

Le cinéma ne fait pas parti de la Culture, cette affirmation choque aujourd'hui, mais était extrêmement courante au début du XXe.

(disclaimer : je ne suis pas vraiment un gamer)

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 15:26

@Gloupgloup

Merci, n'hésitez pas à vous servir en citations, illustrations pour faire, comme PCimpact, des billets plus courts et plus digestes.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 15:29



Pourquoi faut-il que Internet soit devenu une vaste galerie marchande?

Ecrit par : pourquoi | 19 novembre 2008 à 15:55



Superbe billet.

Ne manque plus qu'un rapide calcul de ce que rapportent ce qui a été omis pour définitivement enfoncer le clou.

Merci à vous pour cette analyse.

Ecrit par : Marc | 19 novembre 2008 à 16:18



Rapide, j'ai peur que ce ne soit pas rapide ;) Téléchargez un des travaux de Patrick Waelbroeck et vous serez convaincus :)

Sans compter que, en ce qui me concerne, il me faudrait commencer par passer un doctorat en économie, et j'en suis très loin... Ceci dit, les réponses existent dans les travaux que j'ai linké dans l'article.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 16:20



Le billet est cité ici:

http://fr.news.yahoo.com/16/20081119/ttc-le-rapport-sur-le-piratage-remis-alb-c2f7783.html

Sinon, un excellent article. Un raisonnement clair, structuré et surtout remplis de références.

Ecrit par : Arezki | 19 novembre 2008 à 16:32



[...] pas coutume, je ne mets pas en avant un de mes articles mais celui de Fabrice Epelboin pour RWW: Le « Rapport Hadopi », offert gracieusement aujourd'hui mercredi 19 novembre à la Ministre de [...]

Ecrit par : Read Write Web : les informations du rapport Hadopi sont biaisées | BorisSchapira.com | 19 novembre 2008 à 16:45



Je me suis permis de reprendre le sommaire comme mise en bouche sur mon blog, afin que mes lecteurs viennent lire cet article très très bon.

Merci encore Fabrice.

Ecrit par : Boris Schapira | 19 novembre 2008 à 16:48

26



Merci pour ce décryptage de rapport Hadopi. Maintenant, comment peut on faire pour enrayer ce processus de législation. Nos Hommes politiques (que ce soit de droite ou de gauche) ont l'air d'être plus intéressés par leurs intérêts que par les nôtres.

Merci Fabrice, ce billet m'a donné l'envie de m'informer un peu plus sur le sujet. j'espère que beaucoup de personne liront le billet.

Ecrit par : adeodat | 19 novembre 2008 à 17:17

27.



[...] Une réflexion sur le Rapport Hadopi par Fabrice Epelboin étayée par de nombreux documents, à lire absolument. [FR] [...]

Ecrit par : RPI #1 : De l'Hadopi, Ian Rogers, ArtistDish & Guitar Hero - On Your Cloud ! | 19 novembre 2008 à 17:30

28





J'avoue que je n'ai pas de réponses toutes faites...

Vous pouvez écrire à votre député, sait on jamais : http://www.assemblee-

nationale.fr/12/tribun/comm3.asp

UPDATE: oui, bien sûr, si ce n'est déjà fait, signez la pétition de SVM

http://www.svmlemag.fr/petition\_riposte\_graduee#signer

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 17:32

20



[...] Voici un billet qui traite du rapport, et explique en détail tout ce qui ne vas pas. Comme TOUT ne vas pas, le billet est un peu long [...]

Ecrit par : Dev, Linux, Tech and Co » Rapport Hadopi, on nous prends (toujours) pour des cons | 19 novembre 2008 à 17:39

30.

[...] tant ils sont limpides, justes et bien écrits, avec juste la dose de mordant qu'il faut. Celui de Fabrice Epelboin dans ReadWriteWeb est un exemple du genre. Consultant en stratégie Internet, l'auteur [...]

Ecrit par : vivanno.com::aggregator » Archive » Un rapport sur le piratage démonté en bonne et due forme | 19 novembre 2008 à 17:42

31.



Bravo (et merci).

De toute façon il est certain que les cabinets de conseil n'ont qu'une caution "scientifique" limitée. Ceux qui travaillent dans l'industrie connaissent bien les limites de ce genre d'entreprises. Merci d'en faire la brillante démonstration ici.

Mais soyons réalistes ces études servent plus de paravent pseudo-scientifique pour faire passer une loi sous la pression internationale. Il faut bien essayer de faire croire au peuple que c'est une décision basée sur une réflexion aboutie nationale et non le simple aboutissement de la pression des majors internationales. Gardons la tête haute! Et oui je fais partie de ceux qui découvrent des artistes dans des playlist illégales téléchargées illégalement. Et le pire c'est que j'achète leurs CD et je vais à leurs concerts. Chose que je faisais avant en enregistrant des cassettes et en me faisant des compiles de ce qui passait à la radio (ce qui n'était pas illégal à l'époque). Avec le peer to peer je suis arrivé au paradis et je n'étais plus à la merci du matraque des tubes à la radio. J'ai développé mes goûts et me suis passionné pour des artistes que j'avais choisit réellement. Ce qui m'a donné envie d'acheter leurs CD et d'aller à leurs concerts. Merci au peer to peer pour m'avoir fait découvrir herman Dune et lui avoir fait gagné de l'argent. Belle métaphore que celle de l'eau mais ça marche aussi pour la radio. Il faudrait pouvoir interdire aussi d'enregistrer à la radio et même de diffuser.

Ça me rappelle la crise que la finance connaît actuellement. On est dans des modèles économiques qui s'effondrent et au lieu de construire de nouvelles choses on reste accrochés à ces modèles condamnés, car malgré les lois, la loi économique est elle impitoyable.

On prendra juste du retard sur les autres pays un peu plus inventifs eux (comme la suède).

Ecrit par : mon cas m'isole. Supprimons la radio, outil de diffusion illégal ! | 19 novembre 2008 à 18:08

32.



[...] tant ils sont limpides, justes et bien écrits, avec juste la dose de mordant qu'il faut. Celui de Fabrice Epelboin dans ReadWriteWeb est un exemple du genre. Consultant en stratégie Internet, l'auteur [...]

Ecrit par : Zywiec » Un rapport sur le piratage démonté en bonne et due forme | 19 novembre 2008 à 18:18

--



très intéressant

par contre 2 3 fautes d'orthographe à corriger, et par pitié, il faut éviter les GIF animés pour mettre des graphiques et calculs en avant...

j'ai été obligé de faire une capture d'écran et de la coller sous Paint pour pouvoir lire les formules

Ecrit par : Yanis | 19 novembre 2008 à 18:25

34



@Yanis Télécharge le rapport entier, tu rates plein de formules très droles, les gifs animés c'est juste pour s'amuser http://www.guim.fr/blog/2008/11/impact-conomiqu.html

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 18:31

35



Bonjour,

excellent article avec juste une petite remarque concernant ce paragraphe:

"Car oui, les scientifiques Français on l'impudence de publier leurs travaux... en Anglais. Et le manque de crédits évoqué plus haut est très certainement responsable de l'absence de traduction Française. Il était donc bien indispensable de réaliser une étude écrite dans la langue de Molière, afin de permettre à une classe politique, dont la pratique de l'anglais nous a ridiculisé à travers le monde entier, d'accéder, enfin, au savoir."

Dans bon nombre de domaines scientifiques, il est d'usage de publier les résultats de ses travaux en anglais afin de lui faire profiter d'une plus grande exposition. De plus, la plupart des journaux scientifiques sont en anglais. Ceci etant surtout valable pour les sciences "dures" telles que les Maths, physiques, chimie, mais aussi pour l'economie par exemple. Concernant d'autres recherches scientifiques concernant le droit ou la littérature par exemple, il est souvent plus judicieux de publier dans la langue sur le quel le sujet porte... cordialement

Ecrit par: WHVN | 19 novembre 2008 à 18:37

36.



@WHVN Je sais, je sais, c'était un trait d'humour ;)

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 18:38

27



Très bonne analyse avec un humour excellent... mais j'hésite entre rire... ou pleurer...

Ecrit par : Julien B. | 19 novembre 2008 à 18:43

38



Très beau travail!

L'avez vous envoyé à la ligue Odébi qui milite et mène des actions sur la liberté numérique ?

Ecrit par: Zurmff, association WDA | 19 novembre 2008 à 18:47



@Zurmff Heu... non, si quelqu'un les connaît, n'hésitez pas à leur envoyer un lien ;)

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 18:54



Une petite série de slides venues de la FING, la théorie du steak frite (une analogie a rapprocher de l'eau du robinet)

http://musique.fing.org/files/La\_gratuite\_du\_P2P\_GChampeau.pdf

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 19:03



Très bel article, espérons qu'il sera repris dans la presse (même si j'en doute quelque peu pour la presse traditionnelle).

J'aimerai par contre indiquer une étude scientifique sur les pratiques du piratage élaborée en France et en français il y a maintenant 3 ans, réalisée par le laboratoire ADIS de l'Université Paris XI (Paris Sud Orsay) et l'UFC Que Choisir. Les conclusions sont les mêmes que les autres études scientifiques (avec pour avantage que le rapport communiqué, bien qu'explicitant les méthodes et la provenance des chiffres, s'avère compréhensible pour quelqu'un qui n'est ni docteur en microéconomie, ni docteur en statistiques).

J'ai également noté un élément assez troublant sur la figure 15 de cette étude : en effet, pour évaluer la perte de CA Internet pour la musique, elle prend pour valeur d'une fichier sur Internet par la voie légale la somme de... 1,95 €! Il me semblait pourtant qu'iTunes, très largement majoritaire sur le marché, facturait 0,99 € le morceau, et que ses concurrents étaient sensiblement au même prix (de toute façon iTunes représentant environ 70% des ventes de musique dématérialisée, le montant moyen ne peut être au final le double du prix qu'il pratique).

Ecrit par : Gorkk | 19 novembre 2008 à 19:09



@Gorkk Cette étude m'avait échappée (comme beaucoup d'autres très certainement), auriez vous un lien, ou une référence précise, je ne la trouve pas...

Sinon, oui, vous avez raison, 1,95€ par track sur internet, c'est bizarre...

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 19:10



Pourquoi ne pas organiser un boycott des produits culturels pour la période de Noël?

Au moins ils auraient vraiment des chiffres concluant de baisse de chiffre d'affaires.

Et les stars n'auraient plus à aller en Suisse car elles n'auraient plus de revenus...

Ecrit par : Matt | 19 novembre 2008 à 19:11





@Matt Je doute que nous ayons suffisamment de pouvoir pour contrer, pèle mêle, les millions dépensés en pub, l'industrie de la culture, les distributeurs, et le père noël...

Qui plus est, le boycott est vraiment inutile, il suffit de laisser le temps au temps. Hadopi ou pas, toutes les études montrent que les ventes vont continuer a s'effondrer.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 19:58





Oups, j'avais effectivement finalement oublié de donner le lien. Je le donnes par le biais de tinyurl <a href="http://tinyurl.com/6zdmpn">http://tinyurl.com/6zdmpn</a> vu que la structure du site de l'UFC Que Choisir sur lequel est publiée l'étude (il serait toutefois logique qu'elle soit disponible quelque part dans les ressources de l'université d'Orsay également) génère des liens à rallonge.

Ecrit par : Gorkk | 19 novembre 2008 à 20:46





[...] tant ils sont limpides, justes et bien écrits, avec juste la dose de mordant qu'il faut. Celui de Fabrice Epelboin dans ReadWriteWeb est un exemple du genre. Consultant en stratégie Internet, l'auteur [...]

Ecrit par : Un rapport sur le piratage démonté en bonne et due forme | traffic-internet.net | 19 novembre 2008 à 20:50





très bon article même si je ne souscrit pas à la proposition final ni ne trouve que le premier point de cette même partie soit vraiment "drôle"...

je pense par ailleurs qu'il aurait tout de même fallu préciser que si certaines industries vont mal c'est que leur business model est dépassé. à vous lire on a presque l'impression que le téléchargement leur fait gagner de l'argent...

Ecrit par : non sequitur | 19 novembre 2008 à 21:01





@sequitur JE NE PRENDS PAS POSITION, si ce n'est, en effet, en qualifiant de 'drôle' la perspective de construire une société où le copyright a disparu sur les produits culturels.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 21:20



[...] Ca se passe ici ! [...]

Ecrit par : Use2web : des idées aux usages » A lire absolument : Le rapport Hadopi ! | 19 novembre 2008 à 21:28



Limpide et gouleyant... mais trop court hélas!

L'intelligence artificielle étant le contraire de la bêtise naturelle, nul doute que nos politicards avalent cette huile de pansu poussah (Norman SPINRAD in "La guerre des bleus et des roses") sans chercher plus outre.

On pourrait parler de forfaiture, à tout le moins d'incompétence crasse de nos "représentants".

Et si on faisait plus simple ? Tout Français serait obligé d'acheter le disque de Carla (le problème de surdité des jeunes avec les lecteurs MP3 à donf serait automatiquement résolu) et le produit de la taxe FAI de 0,9% servirait à constituer un fond de garantie pour les acheteurs de rolex (pas Molex, ça, c'est la boîte qui licencie pour délocaliser et accroître ses bénéfices).

La boucle serait bouclée.

Ne te repose pas, mec, fais encore mieux la prochaine fois.

Cordialement,

FG

Ecrit par : fredg | 19 novembre 2008 à 21:49



Merci.Beaucoup même.

Question subsidiaire, est il possible de récupérer cette étude à titre particulier, et si oui comment ?:)

Les données ont l'air si étoffées et si bien référencées que je m'appuierai volontiers dessus pour finaliser mon mémoire sur le futur du marché économique en ligne ;)

Ecrit par : Nobadi | 19 novembre 2008 à 22:13



Merci pour ces éclairages, un sujet comme celui-ci en avait bien besoin. Espérons qu'il contribuera à faire reculer les idées-reçues etla malhonnêteté intellectuelle...

A propos de la faveur dont bénéficient les industries culturelles auprès de nos gouvernants et représentants ajoutons :

- -le cadeau fait lors du passage de 33% à 19,6 % de TVA sur les CD décidé il y a plusieurs années, baisse qui n'a pas été intégralement répercutée sur les prix, mais bien sur les marges
- l'acceptation au plus haut niveau, par MM Chirac puis Sarkozy de relayer la constante volonté de la même industrie de passer à 5,5% cette même TVA sur les CD, comme pour

les livres (certes non encore aboutie)

et "last but not least":

- le crédit d'impôt dont cette industrie bénéficie depuis 2006 qui s'applique à toutes les dépenses artistiques, de développement et de numérisation des nouveaux talents dans la limite d'un plafond de 500 000 euros par entreprise et par exercice.

Tout cela fleure bon le renvoi d'ascenseur, la rémunération pour service rendu. Pas sûr que la Démocratie y gagne.

Ecrit par : Yves Hulot | 19 novembre 2008 à 22:20





Bravo, ça c'est du boulot!

j'ai trouvé le lien vers votre billet ici:

http://rezo.net/large

et je me suis permis de le "diffuser" ici :

http://forum.telecharger.01net.com/microhebdo/infos\_debats\_et\_detente/debats/le-rapoort-hadopi-3146/messageswithpost-495939.html#post495939

merci!

EDIT: @Krondstadt, désolé pour le retard de mise en ligne, deux liens et mon anti spam commence à monter les dents ;)

Ecrit par : Krondstadt | 19 novembre 2008 à 22:21





Ahaha Hadopi, une affiche pour protester contre cette loi idiote : http://jaffiche.fr/?p=106

Ecrit par : Geoffrey Dorne | 19 novembre 2008 à 22:40





Bravo, super, c'est marrant on s'en doutait un peu quand même. Les copains, c'est sacré ...

Ecrit par : Franck | 19 novembre 2008 à 22:49





Bien sur, vous aurez compris que nos gouvernants aimeraient bien controler l'Internet: le piratage, le terrorisme ou la pedopornographie ne sont que des prétextes.

De nos jours, on peut citer plétore d'informations (des plus anecdotiques au plus essentiels) qui n'auraient jamais été connu sans Internet.

Cela dérange.

Les industriels aimeraient juste controler les flux pour controler les ventes.

Les valeurs Républicaine, ils s'en moquent.

Vive la liberté.

Ecrit par : logicos | 19 novembre 2008 à 23:05





Ayant eu l'occasion de travailler avec Patrick Waelbroeck (à l'ENSAE) j'ai pu lire la plupart de ses articles. Lorsque j'ai eu vent de cette histoire de 10 000 emplois par un proche, j'étais donc prêt à écrire un article rageur pour démonter tous les raisonnements fallacieux du rapport Hadopi.

Je crois que je n'en aurai pas besoin, le vôtre suffisant largement.

Bravo, et merci.

Ecrit par : Gilles Delouse | 19 novembre 2008 à 23:15

58



@Gilles Vous voulez rire ? Si vous avez le niveau pour lire ses articles, c'est votre devoir d'écrire ce billet !!! AU BOULOT ! ;)

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 19 novembre 2008 à 23:19

59



Excellent article!

Ça me rassure de voir que je ne suis pas un cas à part, c'est vrai que je "pirate" pas mal de mp3 depuis que j'ai acheté un ipod voilà 2 ans (d'ailleurs tu as oublié les lecteurs mp3 dans les sources de revenus), mais je n'ai jamais acheté autant de CD que depuis lors!... près d'une centaine en 2 ans : autant que depuis 1986 quand on a eu notre premier lecteur CD.

Si la loi passe, je téléchargerai surement moins, mais achèterai moins également.

Puis de toute façon quand on voit le prix des CD au Virgin, de qui se moque-t-on? Je suis allé dernièrement au Virgin pour acheter des CD : 22e un CD de Bob Marley. Ça a au moins 30 ans, c'est bientôt du domaine public (d'ailleurs à ce propos, au bout de 50 ans les musiques tombent, en France, dans le domaine public, pourquoi ne peut-on les télécharger gratuitement?)... Bref j'avais malgré tout en main 6 CD pour un montant total de 110€. Je me rends aux caisse : elles étaient toutes BONDEES! J'ai tout reposé, noté les références et acheté l'ensemble sur "Price Minister" pour 40e, port compris!

... quand ils disent qu'ils ne vendent plus, de qui se moque-t-on?

Ecrit par: Laurent | 19 novembre 2008 à 23:29

60.



Merveilleux article, puisse-t-il être lu par des politiques responsables...

Si vous voyez Christine Albanel, j'aimerais lui poser quelques questions :

1) J'ai lu sur un site dans les mentions légales :

L'établissement de lien vers le site xxxxxx.fr est possible sous réserve d'en informer au préalable et par écrit etc...

Quels sont les risques que j'encoure si malgré tout je communique ce lien ? Hors ou dans le cadre de la loi Hadopi ?

- 2) Ce site, assez mal réalisé au passage, n'a ni lien, ni forum, ni publicité. Quel est son intérêt s'il ne doit pas être divulgué ? Comment est-il financé ?
- 3) Pour reprendre le texte des mentions légales il est précisé :

L'établissement de lien vers le site xxxxxxxx.fr est possible sous réserve d'en informer au préalable et par écrit le ministère de la culture et de la communication cliquant ici. Une demande à travers un formulaire est-elle considérée légalement comme une demande écrite?

L'absence du mot "en", présent sur les autres liens de la même page, a-t-elle une signification ?

Pour les lecteurs des commentaires, je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner de lien pour vérifier mes dires, mais peut être arriverez à trouver le site original si je vous donne le lien d'un de ses plagiats beaucoup plus crédible : http://www.jaimelesinternautes.com/

PS: J'ai la réponse à la question 2 :

Ce site a été conçu et produit pour le Ministère de la culture et de la communication par l'agence JMS l'inconscient collectif.

Tout un programme!

Ecrit par : Papik92 | 20 novembre 2008 à 0:31



### Excellent!

Voilà qui prouve que les sociétés de musique et leurs comparses sont prêts à tout pour augmenter leurs bénéfices et la loi Hadopi n'est qu'un moyen de gagner plus.

Hélas nos (cyber)citoyens ne sont plus à convaincre mais nos députés qu'il faut correctement et honnêtement informer.

Ecrit par : Florian | 20 novembre 2008 à 0:44



Trop bien l'article, l'ami je vais copier coller ce texte sur l'ordinateur de sa majesté chez qui je me suis infiltré sournoisement, je vais le nommer le fichier : "Salut mon mon choux j'ai quelque chose à te montrer" peut être ce sera plus facile à lire, c'est fort n'est ce pas un Abstract qui tient en un nom de fichier!

Bon un peu trop de virgule à mon goût, mais bon les deux points virgules ( ";" pour les intimes ) sauvent la mise :-)

Au risque de perdre quelques neurones dans vos lectures, je vais de ce pas ajouter ReadWriteWeb dans mes RSS.

Eh ben ouais c'est ça le partages.

Ecrit par : sayfam | 20 novembre 2008 à 1:02



propriété privé, connue sous le nom de copyright ou de droit d'auteur, celle qui s'applique aux biens culturels digitaux ; comment justifier, ou reconstruire, ce fondement de la société capitaliste qu'est la propriété privée ?"

En fait, on peut sans doute faire une distinction ici. Le piratage s'apparente plus à de la contrefaçon qu'à du vol. Car la "propriété" de l'artiste ou de la maison de disque n'est pas diminuée quand un album est téléchargé, ce qui n'est pas la même chose que de voler un disque à la FNAC.

Lessig a quelques bons exemples pour appuyer cet argument (le jugement de la cour suprême américaine sur le procès qui opposait un agriculteur qui voulait interdire aux compagnies aériennes de survoler son champs).

Excellent article!

Ecrit par : Vladimir Moshnyager | 20 novembre 2008 à 4:37



Un autre argument à rajouter à ce bel article : suite à ces retours aux bons vieux principes de la prohibition, nombre d'usager avertis vont subitement se mettre à chiffrer toutes leurs connections ( TOR, tunnels ssh vers des serveurs hébergées à l'étranger ) ou plus radical encore de créer des sous-réseaux chiffrés alternatifs à internet. Le tout risquant de faire tache d'huile et de noyer le net sous les échanges chiffrés &/ou sténographiés ( j'ai plusieurs fois entendu parler d'outils en développement qui permettaient de dissimuler les paquets dans des échanges anodins tels que des galeries d'images ). Bon courage pour séparer les criminels et les terroristes du volume des citoyens respectables qui veulent juste qu'on leur fiche la paix...

Le "remède" me semble pire que le mal.

La propriété privée est un faux problème, de plus en plus d'auteurs créent et diffusent sous des licences permettant la diffusion libre et gratuite mais maintenant la propriété &/ou excluant tout usage commercial ( par exemple ).

Ecrit par : Mathieu | 20 novembre 2008 à 7:40



La lumière 'fût' : quelle trouvaille poétique que ce 'fût' de lumière, et comme aurait été plat le correct 'La lumière fut'...

Ecrit par : grupel | 20 novembre 2008 à 8:25



"tous aux abrits" sic

Votre camembert est digne de la théorie du complot.

Si vous étiez un scientifique sérieux, vous n'utiliserez pas ce genre d'arguments (c'est vrai depuis quand peut on se baser sur les statistiques publiées par l'Etat).

Ecrit par : Spiderjerusalem | 20 novembre 2008 à 9:13



@Spiderjerusalem Vous avez bien raison, à croire que ma trop longue pratique du marketing et de la com' m'a corrompu l'esprit ;)

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 20 novembre 2008 à 9:22

68



Une exemple simple tiré du rapport permet de démontrer tres rapidement tout le sérieux mis dans ses conclusions.

Et en utilisant la méthode de calcul des pertes pour la TV gratuite :

- à 0,06€/h par personne.
- nous allons régulierement aux toilettes/manger/boire/obiwan kenobi pendant la pause pub, admettons pendant 10 minutes.
- nous sommes devant la tv pendant les 2 coupures pub du prime time.
- => nous passons donc 20 minutes loin de la pub par jour, et donc nous coutons 0,02€ par jour à la "tv gratuite".
- on est 6,07 millions devant la tv chaque jour en moyenne, le tout étalé sur un an
- => 0,02 \* 6070000 \* 365 = 443 110 00 €/an
- on va arrondir le tout avec un petit 50% que je sort de mon chapeau
- => 22 155 500 euros par an.

### Conclusions:

- Il est urgent de voter un loi obligeant les gents à regarder la télé pendant les pubs.
- Uriner c'est voler.

Mon analyse est elle moins sérieuse que celle de ce joli rapport ?

Tout ça pour dire : très bon article, précis et plein d'humour. Dommage qu'aucun des "quotidiens sérieux" n'ai le courage d'en parler. Mais ça viendra ... un jour ... trop tard surement.

Ecrit par : urinercestvoler | 20 novembre 2008 à 10:21

69



Bravo et belle analyse.

Il serait intéressant de faire une analyse comportementale de nos élus, ceux que nous avons choisi par nos bulletins de vote.

Ainsi, il semblerait que le jour où la loi DADVSI était votée, les députés s'étaient vus remettre à l'entrée de l'assemblée des bons de téléchargement de 10 oeuvres d'un major. Etait ce vrai ? Le cas échéant, pourrait on avoir la liste des parlementaires ayant accepté lesdits bons.

De même, il serait intéressant de savoir quels sont les comportements internautiques de nos élus. Vont ils sur Internet ? Savent ils se servir d'un ordinateur ? Ont ils des enfants ou des proches qui utilisent le P2P ? Dans quel but ?

Troisième point, et non des moindres ; ceux que nous avons élus sont ils réellement nos représentant. Cette dernière question doit nous interpeler sur nos choix de vote car finalement, en votant pour des représentants qui au bout du compte ne nous représentent pas mais représentent des intérêts privés autres que ceux qui les ont élus, c'est la base même de la démocratie qui est ébranlée.

Ecrit par : Laurent | 20 novembre 2008 à 10:33



Zou! un lien sur mon blog de cet excellent article.

Pense à informer "La quadrature du net" de cet article!

Pour la conclusion : Je ne partage pas complètement l'analyse sur la propriété privée. Nous sommes plus sur une notion de propriété intellectuelle. La différence est que la propriété intellectuelle est faite pour être diffusée par nature contrairement à la propriété privée.

Sur le deuxième point moins réjouissant, je me pose la même question. Pourquoi tant de moyens pour défendre des maisons de disque (pas les artistes) dont le modèle économique est dépassé ? N'est-ce pas l'occasion de remettre en cause la neutralité des réseaux ? Dans quels buts?

@ Sthéphane : Je me permet de recopier ton excellent commentaire sur mon blog. Je le retire si tu n'es pas d'accord.

Bonne continuation.

Nicolas

Ecrit par : Nicolas | 20 novembre 2008 à 10:37



Je reviens sur mon précédent message en citant mes sources pour les bons de téléchargements :

http://www.pcinpact.com/actu/news/26724-Contestations-du-lobbying-dans-la-loi-DADVSI.htm

http://www.freenews.fr/nat/2898-divers-projet-de-loi-dadvsi-virgin-et-la-fnac-font-dulobbying-a-l-assemblee-nationale.html

Quels sont les députés qui les ont acceptés ?

Voilà qui devrait nous interpeler sur l'impartialité des décisions prises autour du dossier P2P.

Ecrit par : Laurent | 20 novembre 2008 à 10:41



[...] Notre ministre de la culture Christine Albanel reçoit son rapport qu'elle a commandité personnellement pour elle. Ce rapport doit convaincre nos parlementaires du bien-fondé de son projet de loi "création et internet". En réaction, Fabrice Epelboin démonte point par point les arguments de ce rapport bidon. [...]

Ecrit par : Rapport Hadopi : le piratage en ligne a détruit 10.000 emplois... fictifs ? | Carnet de note | 20 novembre 2008 à 10:55

Pour ceux qui pense que le jeu vidéo n'est pas de la Culture avec un grand C je leur dirais, là n'est pas la question, c'est un bien numérique, payant, piratable, un loisirs au même titre que le cinéma, la musique, la télévision...

Expérience personnel, addict de world of warcraft, depuis la sortie du dernier addon, je n'ai pas allumé la télé, ni écouté une webradio, encore moins allé au cinéma ou acheté un DVD, j'ai même plus le temps de regarder ce que je pirate,

Ecrit par : fabien | 20 novembre 2008 à 11:29

74.



1er commentaire sur ton blog que je lis depuis ... C'est vraiment un billet du tonnerre.

Ecrit par : hristou | 20 novembre 2008 à 11:46

75



Merci pour cet excellent article, c'est vraiment édifiant!

Ecrit par : Henri | 20 novembre 2008 à 11:58

76.



@Fabrice:

"@Kernix: yes, et non en même temps... Mais c'est un débat en tant que tel. Que World of Warcraft ne fasse pas parti de la Culture avec un grand C, d'accord, mais alors, je pose la question existentielle: OU EST CINDY SANDERS? Que faire de Tina Arena?

Pas évident, hein...

Le cinéma ne fait pas parti de la Culture, cette affirmation choque aujourd'hui, mais était extrêmement courante au début du XXe.

(disclaimer: je ne suis pas vraiment un gamer)"

Je vous rejoins, dans la différence qu'il y a à faire entre art et culture. et même, deuxième différence, entre culture de masse (Tina Arena) et haute culture (Gabriel Matzneff). Le cinéma n'était pas considéré comme "culturel" au début du XXe. soit. pour autant, il est devenu une expression artistique. je doute que le jeu vidéo, sans le dénigrer forcément, devienne un jour un attribut de la haute culture.

Ecrit par : KerniX | 20 novembre 2008 à 12:26

--



@Kernix C'est là un passionnant débat... Puis-je me permettre de vous rediriger vers le post du jour, autrement plus éloquent que moi sur le sujet :

http://fr.readwriteweb.com/2008/11/20/entrevues/readwriteculture-laurence-lessig/

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 20 novembre 2008 à 12:28

70



Article long certes, mais la lecture est aisée car interessante.

vos parlez de format mp3, mais il me semble que vous ne mentionnez pas l'impact sur les vente de lecteurs mp3.

L'impact également sur les ventes de PC que quelques-uns achètent pour le P2P!

Et qui dit PC pour le P2P dit Abonnement FAI, Applicatif (vente forcée de produit Microsoft). Et petit parenthèse sur Microsoft, il y a quelques années un rumeur (fondée ?) circulait sur le fait que MS fermait les yeux sur le piratage des produits au niveau des particulers, comme la suite Office. La raison étant simple, l'entrée dans les habitudes du produit, et donc celui qui sera emplyé dans les entreprises, les écoles... Et là pas question de laisser passer les versions pirates !

On balance le premier album en mp3 sur le P2P d'un artiste qui débute (coût publicitaire quasi nul).

On a un nombre de téléchargement qui permet d'avoir une idée de l'impact, bref un étude de marché quasi nulle.

On fait un scandale à la TV ou dans les médias (pub gratuite là encore) et pirouette on en profite pour parler du prochain album qui lui sera vendu en exclu au prochain concert...

Bref...

Ecrit par : Fabrice Dejaigher | 20 novembre 2008 à 12:48



Parallèlement à ce travail de fond tout à fait passionnant et instructif, je vous conseille de voir une vidéo de 25 mn qui propose un interprétation plus formelle de cette thématique, "Fanfan la Tulipe vs Pépé le Moko" par MRS (Musique Rythmique & Sportive), collectif d'artists, sur leur site:

http://www.studiophebes.com/mrs/vid/fanfan.htm

Ecrit par: Micha | 20 novembre 2008 à 13:17



Bravo! remarquable article, pertinent et très bien construit.

Si on savait déjà que les dés étaient pipés, vous en faites une belle démonstration

Ecrit par : Pecky | 20 novembre 2008 à 13:33



remarquable lecture, le "tripatouillage" scientifique mériterait un autre article sur ce seul sujet..

@41 @42 "détail" si vous avez envie de vous repalucher les calculs : la (pseudo)perte de chiffre d'affaires de l'industrie se calcule "Hors Taxes" => iTunes c'est 0.82€ H.T.

(ce qui nous vaudra un jour un autre scud sur les pertes de TVA supportées par l'Etat...)

Ecrit par : Frederic | 20 novembre 2008 à 13:39



Les décisions prisent par le gouvernement dans toute cette affaire autour de la loi HADOPI tourne réellement au ridicule.

Comment espérer que nos députés prennent la bonne décision alors que la plupart d'entre eux ne maîtrise pas du tout les enjeux des nouvelles technologies? Sans compter la désinformation de masse orchestré par nos ministres en collaboration avec les médias.

Malheureusement, il s'agit là d'un problème récurrent dans notre démocratie aujourd'hui. Les intérêts des entreprises majeurs (majors ?) comptent bien plus que la liberté de chacun...

Ecrit par : Simon | 20 novembre 2008 à 14:01





Je me joins au concert (gratuit) de louanges pour cet article, qui place d'emblée ce blog et son auteur au niveau de son pendant américain.

Un grand merci, espérons qu'à nous tous, nous puissions faire avancer le débat jusque devant le Sénat. Si ce n'est dans l'immédiat, peut-être plus tard. La lutte commence, je m'y joins.

Ecrit par : Genaro | 20 novembre 2008 à 14:49





Une bien belle pierre, camarade, sur la tombe déjà chargée du projet de loi au nom ridicule. J'imagine la poste gueuler parce que le mail lui fait un trou dans son activité. La politique Sarkozienne ( Hadopi est une partie de la lettre de mission confiée à Albanel lors de sa nomination par NS ) est une suite de petits hold-up corporatistes.

Pour le reste, que Hadopi passe ou pas, qu'on singe ce qui se fait déjà aux states ou en angleterre, on s'en fout profondément: le piratage ne sera pas stoppé pour autant, il se fera juste autrement, et les coupures d'accès, s'il s'avérait qu'elles fussent possibles, seront cassées une par une par des tribunaux.

Ecrit par : zarma! | 20 novembre 2008 à 15:00





Enfin quelqu'un ose prononcer le mot dictature. Tout mes potes me regardent comme un dingue quand je leur dit que nos libertés disparaissent les unes après les autres et qu'on reste tous les bras croisés. Personne n'a l'air de trouver ça important.

Merci pour cet article, il ne changera surement rien a ce qui devra se passer mais je trouve vraiment bien que des personnes comme toi tente de faire passer un message qui va dans le "bon sens".

Ecrit par : Lucio14 | 20 novembre 2008 à 16:38





[...] Ce billet de Fabrice Epelboin le démontre justement très bien. C'est un peu long à lire, mais tellement vrai. Il faut espérer que ce billet sera aussi un jour lu par tous nos députés... [...]

Ecrit par : La grande intox du rapport Hadopi | Chroniques du web | 20 novembre 2008 à



On peut constater tout les jours les ravages du piratage, ou plutôt du vol sur internet. A cause du piratage massif dont il a été victime le film français "Bienvenue vhez les Chtis" a eu toute les peines du monde à dépasser le misérable score de 20 millions d'entrées. Et si ce même Film est actuellement en tête des ventes de DVD cela ne peut signifier que les autres films ne se vendent plus du tout!

Comment Dany Boon peut-il rester serein face à l'ampleur d'une telle catastrophe.

Ecrit par : Philippe DESCAMPS | 20 novembre 2008 à 18:03





[...] est un petit scandale). Mais d'après un article extrêmement fouillé de ReadWriteWeb (bien qu'il ne soit pas journaliste, l'auteur a fait un remarquable travail que en [...]

Ecrit par : Le web et moi... le blog d'Arnaud Valliere | Musique ! | 20 novembre 2008 à 18:04



Un très bon conte rendu sur la loi hadopi,il taxe les cd est les dvd, mes tous le monde ne copie de la musique ou des filmes dessus, mois je mais mes photo que je fait.Les sonneries sur les téléphone portable cela coute cher

Ecrit par : morice | 20 novembre 2008 à 18:59





Intéressante analyse

merci;)

Ecrit par : malrepast | 20 novembre 2008 à 19:15



'faut bien aider les copains!

Quand les profiteurs voleront, il y aura un grand bruit d'ailes au conseil des ministres... Ok, ils volent déjà mais pas de la même façon :-(

Ecrit par : fredg | 20 novembre 2008 à 22:40





"Il n'y a pas d'éloge qui ne vaillent la peine d'être faites" (disait l'autre) : merci. Je suis impatient de lire le "tome 2" de ce billet, vous savez, le fameux tome qui s'adresserait aux Pascal Nègre, Denis Olivennes et autres ... Si je me souviens bien du résumé (en que j'ai lu en quatrième de couverture

Ecrit par : jayalebee | 21 novembre 2008 à 14:00





(... je reprends et continue - saleté de trackpad trop sensible ;-))

Si je me souviens bien du résumé, ce tome était consacré au détail du fabuleux marché qu'il faut voir derrière ces téléchargement illégaux : et si mon offre était telle que je captais une partie de ces "transactions" à (dans l'ordre) mon profit et celui des artistes ?

Et si, après tout, plutôt que dépenser des sommes colossales dans les DRM et autres protections, je me disais que ... finalement, les internautes ne sont majoritairement pas des pirates mais des gens dignes de confiance, avec qui il est possible de passer un contrat moral ? Mieux : les (jeunes) "pirates" d'aujourd'hui ne seraient-ils pas mes clients de demain ? Comment faire pour les fidéliser ?

"La deuxième volet d'une saga d'un auteur en plein essor, qui s'intéresse vraiment au sujet, et ça se voit."

Merci encore.

Ecrit par : jayalebee | 21 novembre 2008 à 14:09





@jayalebee Le deuxième volet est là, et il est beaucoup plus digeste (il faut dire que l'auteur est infiniment plus doué :

http://fr.readwriteweb.com/2008/11/20/entrevues/readwriteculture-laurence-lessig/

Le troisième volet, lui, est énorme, mais il en existe des résumés très faciles a lire, c'est ici : http://fr.readwriteweb.com/2008/11/21/a-la-une/berkeley-jouer-avec-internet-bon-pour-les-jeunes/

Bonne lecture;)

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 21 novembre 2008 à 14:55





Beau boulot!

Grace a vous mon exposé d'ECJS a bien avancé!

Ecrit par : Erwan (un autre) | 21 novembre 2008 à 15:51





Excellent article

Domage qu'il n'y ait pas un petit mot sur ce que les piratages engendrent comme chiffres d'affaires "annexes".

En effet,quand Sony Music se plaint d'un manque à gagner pour ne pas avoir vendu un certain nombre de CD qui sont téléchargés, Sony ne se plaint pas d'avoir vendu dans le même temps:

- un baladeur mp3

- un graveur
- une palanquée de CD.
- peut être un portable vaio.
- peut être un disque dur

PS: j'ai pris sony car il se trouve sur tous les secteurs anexes. On aurait pu parler de tf1/fnac et apple/archos/... Bref, quand l'un perd des revenu, l'autre en gagne, donc la perte sèche des emplois, c'est de la foutaise.

Ecrit par : Olivier | 21 novembre 2008 à 23:53





[...] . ReadWriteWeb.fr: Rapport Hadopi, le piratage en ligne a détruit 10.000 emplois ... fictifs? Fabrice Epelboin réalise une très intéressante critique du rapport Hadopi qui indique que le piratage en ligne aurait détruit 10 000 emplois. Epelboin démonte la méthode de chiffrage des consultants, les approximations et les raccourcis, les connivences entre les auteurs de l'étude et les instigateurs d'Hadopi et de rappeler d'autres travaux, non cités dans l'étude, qui montrent qu'il n'y a pas d'effets immédiats entre le piratage et la vente de biens culturels. Alors à quoi sert le rapport ? [...]

Ecrit par : A lire ailleurs #14-20 novembre 2008 | traffic-internet.net | 22 novembre 2008 à 1:32





Petite question...

Si l'on part du principe que le piratage d'œuvres numériques a un impacte positif sur les ventes et le "business" culturel en général, ou se trouve l'intérêt des représentant et bénéficiaires de ces œuvres de favoriser le contrôle ou l'arrêt de cette pratique ?

Ecrit par: Wilfried | 22 novembre 2008 à 2:49





# @Wilfried

Qui sont les représentants ? Quels sont LEURS intêrets ? J'insiste sur le pluriel.

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 22 novembre 2008 à 3:07





C'est génial on se croirait dans un roman de prospective ou de fiction et non tout ça est notre réalité. Du coup j'ai lu quelques articles associés, pour finir sur wikipedia ou 4 jours après ton article on te consacre une tribune en dernière ligne

http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi\_Hadopi
C'est ca la réflexion collective, on ne peut pas

C'est ça la réflexion collective, on ne peut pas passer à côté de cette opportunité que ce nouveau média nous donne.

Le monde change tellement vite, que la camisole législative ne peut que dans le meilleur des cas retarder les échéances. Il me semble qu'il devrait plutôt passer leur temps à réfléchir pour innover et s'adapter au lieu de punir pour préserver les miettes. Le Hadopi débat s'annonce corsé, il n'en sortira je l'espère que du bon.

A bientôt et merci Fabrice pour le temps que tu consacres à l'Internet

Ecrit par : Nicolas Bermond | 22 novembre 2008 à 13:45





[...] ce que l'on pourrait penser. Et voilà qu'à mon grand plaisir, j'apprends dans un article du Read Write Web France que des études scientifiques tendent à penser la même chose, et, mieux, à le prouver : Certes, [...]

Ecrit par : Ce que je disais sur la loi HADOPI, et le téléchargement illégal semble loin d'être complètement faux | AbriCoCotier.fr | 22 novembre 2008 à 22:23





Merci beaucoup, Fabrice, pour ton travail remarquable et de grande qualité. J'aurais peut être dû commencer par là...

Et merci aussi, pour ta réflexion sur mon manque de rigueur orthographique. (j'essaie de me soigner...)

Tu dis que les "bénéficiaires" ont de multiples intérêts. Quels sont ils au regard des critiques sur le rapport Hadopi ?

Ecrit par: Wilfried | 23 novembre 2008 à 19:12





[...] phrase que j'ai éclaté de rire ce week-end, et pourtant peu de blogueurs me font rire. Mais cet article de ReadWriteWeb France est vraiment irrésistible. By the way, mon blogue préféré ReadWriteWeb a maintenant sa version [...]

Ecrit par : Avec Hadopi, apprends l'économie | 23 novembre 2008 à 20:44





Bravo pour votre travail. Il illustre parfaitement un ingrédient nécessaire, mais indispensable, au débat démocratique : le débat scientifique.

Ecrit par : FrédéricLN | 23 novembre 2008 à 22:16





(nécessaire bien que méconnu ... les lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes ?!)

Ecrit par : FrédéricLN | 23 novembre 2008 à 22:17

Ravi d'avoir trouvé ton article.. J'allais écrire un truc complètement différent et je me suis ravisé.

merci encore

à voir:

http://www.ladepeche.fr/article/2008/10/31/485394-Piratage-informatique-la-Haute-assemblee-adopte-le-principe-de-la-coupure.html

Ecrit par : lg | 23 novembre 2008 à 23:30





La hadopi mérite bien qu'on agite les idées contre elles. Mais j'ai jeté un oeil sur les deux premières études que vous citez, et elle semblent dire le contraire de ce que vous en retenez...!

Derrière les URLS où vous résumez :

"On y apprend que, selon les scientifiques sérieux, et selon des études réalisées en France sur un échantillon fait de petits français, le piratage de films aurait tendance à faire augmenter la consommation légale de films, que parmi les vilains téléchargeurs de mp3, se cachent bon nombre d'explorateurs qui achètent bien plus, du fait de leur trouvailles [...]" on peut lire :

"Surprisingly, approximately one third of the pirates declared that watching pirated movies increased their demand for films (for instance, it led them to rent or purchase videos that they would not

have rented or purchased otherwise). Using regressions analysis, we find no impact of piracy on theater

attendance, and a strong impact on video rentals and purchases. However, movie piracy has no impact on

video rentals for respondents who use pre-paid pricing schemes at video-stores." et :

"We find that there are two populations: explorers and pirates. For the explorers, MP3 sharing through physical contacts has a positive impact on CD consumption. For the pirates, anonymous file-sharing on the internet and a large number of MP3 files have a negative effect on CD consumption."

Donc non seulement ces études sont faites sur une population étudiante de grandes écoles / universités (technophile et friquée ?) dont on peut se demander si elle est représentative, mais en plus leur conclusion n'est ni blanc ni noir : en fait, l'impact du piratage, fait de plus et de moins, on ne le connait pas !

Alors, peut-on vraiment s'abriter derrière les études scientifiques ?

Pas pour résoudre le problème de fond, et qui est moral, que vous posez si bien.

Ecrit par : sebastien | 24 novembre 2008 à 12:20





## @ sebastien

oui, on peut s'abriter derriere des études scientifiques.

Vous soulevez un point intéressant, si le sondage que vous évoquez a été fait auprès d'une "population étudiante de grandes écoles / universités (technophile et friquée ?)", Felix Oberholzer-Gee (le prof de Harvard qui a étudié aussi le phénomène), étudie de plus près ce phénomène chez les "pauvres", ceux qui ne peuvent se payer tout ca, de toutes façons. Si vous souhaitez en savoir plus, je vous renvoi sur ses travaux.

Par ailleurs, est-il utile de préciser qu'un sondage est un outil scientifique discutable en tant que tel ? (ce qu'aucun des scientifiques que je cite ne nie, d'ailleurs, Patrick Waelbroeck a

certes réalisé un gros sondage/enquête dans les milieux étudiants Français, mais il a aussi réalisé une douzaine de travaux différents sur le sujet).

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 24 novembre 2008 à 12:34

109



## @sebastien

Sinon, le problème de fond ne me semble pas lié à la morale, mais à la Culture et à l'économie... ceci dit, ça se discute, c'est même pour moi le but de ce billet : recadrer ce débat là où il devrait réellement avoir lieu.

Si un vol ne lèse pas le volé, est-ce encore un vol ?

Ecrit par : Fabrice Epelboin | 24 novembre 2008 à 12:35

110



Excellent article. Je vais le diffuser un maximum.

Je suis personnellement pour le piratage, que je nommerais plutôt l'accès libre à la culture (ou pas).

Comme cité plus haut, ils (les majors et autres escrocs) ne perdent pas d'argent puisque, de toute façon, je n'aurai jamais acheté.

Le véritable problème vient plutôt de la rémunération des artistes. La sainte SACEM en assure soi disant la rémunération, c'est à dire que plus vous êtes connu, plus vous êtes payé (raccourci certes grossier mais efficace). Des modèles économiques alternatifs apparaissent, de l'artiste aux consommateurs sans intermédiaire, et semblent viables. Cela reste à voir sur le long terme.

N'empêche que les artistes qui survivent actuellement le font en allant sur scène, au contact du public. Certains d'entre eux se sont trop reposés sur un modèle dans lequel ils faisaient un album et attendaient tranquillement chez eux que les sous rentrent. Il est primordial qu'ils comprennent que le téléchargement est une aubaine. Un média aussi large assure une promo tout aussi importante qu'un passage TV... (n'ayons pas peur des mots)

Bref qu'ils se remettent au boulot, qu'ils nous proposent des produits de qualité. Comme dirait notre cher président (...), travaillez plus pour gagnez plus !

Ecrit par : Thaz | 24 novembre 2008 à 17:42

. . .



Excellent article et bravo pour le boulot accompli.

Je trouve juste dommage de ne pas avoir étayé la raison qui vous pousse à penser aux prémisses d'une dictature. Je dois dire que je suis dans la technique informatique, et que par conséquent je me suis renseigné sur les moyens envisagés pour appliquer cette loi. Certaines sociétés privées, travaillant pour les lobbies culturels, ont pondu des softs permettant de scanner le contenu des flux. Bien entendu, les responsables assurent qu'il ne s'agit que de retrouver les œuvres piratées.

Personnellement, au vue de notre société actuelle, rien ne garantie qu'il n'y aurait pas une dérive dans l'usage de ces solutions. A aucun moment il n'est question de contrôler les organismes effectuant ces recherches. Et ces derniers seront rémunérés sur les deniers de l'état.

Il existe un pays ou l'on scan tout les flux, et c'est la Chine.

Inquiétant....

Quand aux ayants droit qui se plaigne aujourd'hui dans les medias (Pascle Negre et autre), je veux bien échanger ma place avec la leur tout en laissant tranquille les 'pirates' (je trouve se terme mal approprié et ne correspondant pas du tout à ce qu'est un vrai hacker). Il me semble indécent au regard du salaire moyen d'un salarié de venir pleurer que cette année il lui manque 1M€ sur ces 10M€ annuel

Ecrit par : Fufu | 24 novembre 2008 à 20:23





[...] tant ils sont limpides, justes et bien écrits, avec juste la dose de mordant qu'il faut. Celui de Fabrice Epelboin dans ReadWriteWeb est un exemple du genre. Consultant en stratégie Internet, l'auteur [...]

Ecrit par : Un rapport sur le piratage démonté en bonne et due forme | \_\_ T0ra ! T0ra ! T0ra ! \_\_ | 25 novembre 2008 à 2:20





Un article aussi brillant qu'édifiant, et qui laisse ce sale goût d'être dirigé par des personnes dont on se demande si elles sont davantage intéressées ou simplement incapables... il y a sans doute un peu (beaucoup) des deux.

Merci d'exposer votre savoir en la matière avec autant de clarté et d'ironie à la fois bien sentie et jamais déplacée.

J'ai tantôt ri, tantôt ri jaune face à l'énormité de ce rapport/torchon présenté à ceux qui nous dirigent et à leur réaction "unaware" quant à la situation réelle.

Merci, j'ai l'impression de m'endormir ce soir moins bête qu'hier.

Ecrit par : MikePattonWasRight | 25 novembre 2008 à 2:35





[...] Je n'ai ni le temps ni l'envie d'y réfléchir, de bâtir une argumentation censée, de paufiner mon vocabulaire et de bien peser mots pour démonter ce qui suit comme Fabrie a laminé dans un long et excellent article la loi Hadopi. [...]

Ecrit par : Mauvais travail de com' | MonBouquet | Le Blog des Fleurs | 25 novembre 2008 à 2:38





Excellent article, empli de bon sens.

Un oubli majeur par contre, dans les oubliés : L'achat d'ordinateur (+ Internet bien sur).

Je suis artisan (vente/dépannage à domicile) dans le domaine : motivation de 80% des achats = MP3, films, (+ messenger et jeux pour les ados).

Ce qui ne m'empêche pas de constater de belles collections de CD/DVD originaux chez de nombreux clients de tous milieux.

Preuve que le téléchargement n'est pas un frein à l'achat.



[...] Un article que m'a signalé Nours, un peu long, soit, mais tellement intéressant sur le sujet m'a fait réfléchir à un autre système, celui-là pour l'instant légal, mais pour combien de temps. [...]

Ecrit par : Stefirst - Made in Ardecho » Ca m'énerve | 26 novembre 2008 à 15:11





[...] Pour rappel, voici un article interressant sur le sujet : analyse du rapport Hadopi [...]

Ecrit par : Albanel se félicite du retrait de l'amendement 138 | Blog Seovox | 28 novembre 2008 à 11:26

# Faites un commentaire :

Nom (sera associé à votre commentaire) :	
Adresse email (obligatoire mais ne sera pas affiché ni diffusé) :	
URL de votre site ou blog :	
Votre commentaire :	
	i.
_	
<u> </u>	P
Publier votre commentaire	

RWW France | A la une | Analyse | Nouveautés | Prospective | Usages | Archives

A propos | Contact | S'abonner au flux RSS

ReadWriteWeb US | ReadWriteTalk | Jobwire

© 2003-2008 ReadWriteWeb